

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION: FCO TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR MONSIEUR BARBIER ET MONSIEUR MARCADET

DÉCISION N° DM-21-393 EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de formation AFTRAL, représenté par Monsieur Loïc Charbonnier, Président Délégué Général, dont le siège social est situé au 46 avenue de Villiers – 75847 Paris cedex 17, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation continue obligatoire relative au transport de marchandises de Monsieur Georges BARBIER et de Monsieur Stéphane MARCADET du 22 au 26 novembre 2021, pour une dépense de 1428 € TTC;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** une convention avec l'organisme de formation AFTRAL, la formation continue obligatoire relative au transport de marchandises de Monsieur Georges BARBIER et de Monsieur Stéphane MARCADET du 22 au 26 novembre 2021, pour une dépense de 1428 € TTC;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211109-Imc1H8999H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/11/2021

Date de Publication : 09/11/2021